

## CHAPITRE IX.

SAVONAROLE. — 1498.

Chute du crédit de Savonarole. — Il est dénoncé au pape Alexandre, qui refuse d'abord de lui interdire la chaire. — Parti nombreux que le dominicain suscite à Florence. — Pierre, à l'aide de ces divisions, tente de rentrer dans sa patrie, et échoue devant la vigilance du moine de Saint-Marc. — Arrestation et supplice de cinq citoyens accusés de conspiration en faveur de Pierre, et qui en appellent au peuple. — Refus de Savonarole de porter l'appel au grand conseil. — Les haines éclatent. — Savonarole est de nouveau dénoncé à Alexandre, qui le cite à Rome. — Le moine refuse d'obéir à Sa Sainteté. — Savonarole, excommunié, continue à prêcher. — Dominique de Pescia propose le jugement du feu pour prouver la vérité de la doctrine de Savonarole. — Le défi est accepté par Fr. de la Pouille; conduite des deux champions. — Le peuple se soulève contre Savonarole et attaque le couvent de Saint-Marc. — Jugement et mort de Savonarole. — Quelle opinion on doit se former du moine.

Les joies de Savonarole allaient être bientôt cruellement atteintes. Sa parole commençait à effrayer l'archevêque de Florence : non pas qu'elle eût jusqu'à ce jour offensé le dogme catholique; mais parce qu'elle prenait contre Rome des libertés que messer Violli, qui les recueillit, et que le frère Luca Bettini, qui plus tard les fit imprimer (1), n'ont pas même pris soin d'adoucir ou de voiler. Déjà plus d'une fois Alexandre VI s'était plaint du moine, et avec raison, car, quand il montait dans sa chaire, Savonarole n'épargnait personne, pas même le pontife romain. Trop souvent il soulevait, comme la fille de Loth, le pan de la robe de son père, pour découvrir aux yeux de ses auditeurs les nudités qu'elle cachait (2). Des moines noirs, qui assistaient au

(1) Epist. di Bart. di Messer Franco Gualterotti a Dom. di Ant. Bruni : Prediche, etc., in Venetia, 1540.

(2) Ma il campo di battaglia dove il suo zelo faceva dal pulpito le più

sermon du frère, avaient, en l'écoutant, recueilli des propositions qui, isolées de leur encadrement, paraissaient blâmables aux théologiens. C'est ainsi qu'on pourrait trouver le germe de la doctrine de Luther sur l'œuvre, dans ce passage de l'un des discours du prieur de Saint-Marc :

« Confessons donc qu'en cette vie nous n'avons jamais pu opérer le bien : tout acte humain est un péché, parce que toute bonne œuvre, qui nous semble produite par l'homme, n'est, à dire vrai, produite que de Dieu. Et comme le marteau ne peut se glorifier aux dépens du forgeron, en disant : C'est moi qui ai fait ce clou, parce que ce n'est pas l'ouvrage du marteau, mais bien du maître; ainsi ne peux-tu te glorifier aux dépens de Dieu, en disant : J'ai fait de bonnes œuvres, parce que ce n'est pas toi qui les as faites, mais Dieu par toi (1). »

En 1494, ses supérieurs, justement alarmés de la hardiesse de son langage, avaient cru prudent de lui retirer la permission de prêcher le carême, qu'il avait obtenue d'Alexandre VI (2); ce pape, dit ici Violli, qui protégeait si vivement ceux qui se distinguaient dans la chaire catho-

frequenti escursioni, era il costume degli ecclesiastici, di quegli specialmente della corte di Roma, e nominatamente del capo stesso della Chiesa allora regnante, Alessandro Sesto. — Del Rosso, l'Osservatore fiorentino, t. III, p. 11-12.

(1) In verità possiamo confessare che non abbiamo mai fatto alcun bene in questa vita; ma tutte le nostre operazioni sono peccati: perchè le buone operazioni che pare che facciamo noi, Lui le fa per noi. Onde così come il martello non si può gloriare contro al fabro dicendo: Io ho fatto questo chiodo..... perchè lui non l'ha fatto, ma il fabro per lui, come per instrumento: così non ci possiamo gloriare contro a Dio dicendo: Io ho fatto molte buone operazioni, perchè tu non le hai fatte, ma Dio per te.... — Discorso del Rev. Frate Ambrogio Catarifino Polito, vescovo de' Minori, contra la dottrina et le profetie di Fra Gir. Savonarola, Venezia, 1548, in-12.

(2) Havendo avuto la elezione del predicare per la seguente quaresima, mediante un breve apostolico, per ordine dei suoi superiori ne fu privato, e mediante quello costretto di partire di Firenze e andare a predicare altrove. — Nardi, l. c., p. 32.

que (1). Plus tard, un moine d'un beau nom, qui longtemps avait étudié à Florence la parole de Savonarole, fra Mariano da Genazzano, de l'ordre des Augustins, dans un sermon qu'il prêchait à Rome devant le sacré collège, s'était tourné vers le pape en s'écriant: «*Abscinde, abscinde hoc monstrum ab Ecclesiâ Dei* (2) ! » Le pape n'avait point écouté les conseils de l'orateur.

Mais le grand reproche qu'on lui faisait, c'était de transformer trop souvent cette chaire, où il était si beau quand il ne s'occupait que d'annoncer la parole de Dieu, en tribune où il frappait de ses anathèmes ceux qui ne partageaient pas ses idées politiques. Homme d'État plus encore que prêtre, il cherchait à mettre ses opinions sous la sauvegarde de celui qui n'a cessé de dire que son règne n'est pas de ce monde. «*Plusieurs citoyens honorables, dit un contemporain, le reprindrent pour ce que desvoiant de la religion contemplative, il vaquoit trop ambitieusement aux affaires de la république* (3). » Quand on le voit, au sortir de cette cellule où longtemps il est resté en prière, monter en chaire, sa voix pénètre jusqu'au fond du cœur, parce qu'entre l'orateur et celui qui l'écoute il n'y a de place que pour une image, celle de Dieu même; mais quand de la seigneurie il s'en vient à l'église, alors ses accents, quelque beaux qu'ils soient, n'arrivent pas à l'âme, parce qu'entre le prédicateur

(1) Violi, *Prediche di Savon.*, ec.

(2) Voici comment M. Carle, dans son *Histoire de Savonarole*, in-8°, Paris, 1842, p. 117, a traduit les paroles du moine: «*Saint-Père, brûlez, brûlez l'instrument du diable, brûlez, vous dis-je.* » Fra Mariano n'a jamais prononcé de semblables paroles.

«*Ce qui est fort à l'avantage de cet orateur est de le trouver grandement loué par Ange Politien et par Jovien Pontan, deux savants du premier ordre, doués d'un goût exquis et point du tout bigots.* » — Cette réflexion est du traducteur protestant de l'*Histoire de la littérature en Italie*, par Tiraboschi, Berne, 1784, t. III, p. 269. Voyez, sur Mariano da Genazzano, la lettre de Politien à Calchi de Milan, datée de Florence, le 26 avril 1489, et le dialogue de Pontano intitulé *Ægidius*.

(3) Nestor, l. c., p. 112.

et l'auditoire on ne voit plus qu'une figure humaine, armée de pied en cap, et qui se nomme Valori, un des tenants du frère dans son duel avec Pierre de Médicis le prétendant. A Dieu ne plaise que nous voulions amoindrir le rôle que le prêtre peut jouer dans la société; mais à l'homme d'État écrivant, avec la plume de Machiavel, un projet de constitution, il nous est bien permis de préférer l'humble ermite commentant Amos ou Ézéchiël sous ses rosiers de Damas.

Il est certain que Savonarole était l'âme des *Frateschi*, parti puissant dans le gouvernement de Florence, et auquel appartenaient des hommes de foi, de cœur et d'intelligence. Fr. Valori et P.-Ant. Soderini, qui passaient pour en être les chefs visibles, ne prenaient aucune mesure d'ordre public sans avoir consulté le dominicain (1). Les frateschi étaient des démocrates qui avaient pris la place, aux divers conseils, des créatures des Médicis. Après la chute de Pierre, de nombreux partis s'étaient formés dans le sein de la république. Les *Arrabiati* (2) ou enragés, que frère Jérôme a désignés sous le nom de «*aboyeurs dont les jappements finirent par amuser jusqu'aux petits enfants,* » étaient en général des jeunes gens de famille, amoureux des plaisirs, gais compagnons, *Compagnacci*, comme on les appelait, dépensant assez follement leur santé et leur or à table, au jeu et chez les femmes, et réduits trop souvent pour vivre à recourir aux usuriers, qui ne leur prêtaient qu'à de gros intérêts. Les *Bigi* ou les gris, qu'on nommait ainsi à cause de la couleur de leurs armes, rêvaient dans l'ombre aux moyens de rappeler les Médicis, dont ils étaient les parti-

(1) Léo, *Hist. d'Italie*, t. I, p. 461. — Guichardin, l. II, a exposé la politique de ce parti dans un discours qu'il prête à Soderini.

(2) *Arrabiati*, perchè non fanno altro tutto il giorno che abbaire et dire coste tanto sciocche, che in fine i fanciulli si ridono della loro stultizia. — Ep. di Fr. Hieronimo a uno amico. — Guichardin a développé les vues politiques de ce parti dans un discours qu'il prête à Guid. Antonio di Vespucci, l. II.

sans. Les six fèves (1) ou les Vingt, auxquels était remise la création des seigneurs, les gonfaloniers, des compagnies du peuple, et contre qui Savonarole invoquait l'emploi du bâton, étaient des hommes de l'ancien régime, qui penchaient pour la forme monarchique et se moquaient des révélations du moine de Saint-Marc. Julien Salviati, un des Vingt, abdiqua le premier sa magistrature; les autres finirent par suivre son exemple.

Savonarole, quelle que fût sa puissance, n'était pas assez fort pour étouffer tous ces partis, expression de passions souvent matérielles, et que la populace, du reste, prenait sous sa protection comme un contre-poids à la menaçante théocratie du moine, et comme une garantie contre la tyrannie des frateschi. Il était impossible que ces diverses factions, presque chaque jour en présence, ne donnassent pas quelques-uns de ces spectacles tristes ou ridicules, dont la liberté a trop souvent à gémir.

Les enfants mêmes étaient divisés et se battaient à coups de pierres dans la rue du Cocomero. Parfois des hommes graves, des docteurs, des magistrats, venaient prendre part à ces querelles. Un jour on vit Baptiste Ridolfi sortir des Lorjini, le baudrier sur l'épaule, criant: *Viva Cristo* (2)! et frappant comme un furieux, du bout de sa lance, sur le dos des fuyards, qui jetaient leurs armes en criant, de leur côté: *Pazzo! Pazzo!*

Les frateschi se faisaient gloire de ce titre de *fous* que leur donnaient les arrabiati imberbes.

« Devenir fou par amour de Jésus, disait Dominique Benivieni, le chanoine, c'est un bonheur ineffable.

(1) On votait aux conseils par fève noire (oui!) et fève blanche (non!). Incapables de composer aucune majorité, ces conseils nommaient tel seigneur ou tel magistrat qui n'avait eu dans son parti que quatre ou six fèves noires. De là les invectives du moine contre les Vingt. — Hort. Allard, *Hist. de Florence*, p. 367.

(2) Nerli, *Comm.*, lib. iv, p. 74.

Allons! criez comme moi: Toujours fou, fou, fou (1)! »

De Rome, où il était alors, Pierre de Médicis épiait ces luttes intestines, dont il allait profiter pour tenter de reprendre le pouvoir.

On était au mois de février 1496. Bernard del Nero venait d'être nommé gonfalonier. C'était un homme de probité, qui ne cachait pas ses sympathies pour l'exilé, et qui avait pour amis quelques jeunes arrabiati dévoués aux Médicis. L'occasion était favorable; mais tout dépendait d'une prompté détermination: il fallait se présenter avec une force suffisante aux portes de Florence, que le gonfalonier aurait ouvertes. Malheureusement Pierre perdit un temps précieux: on devina ses projets: on sut que Nero avait rassemblé secrètement des armes dans sa maison, et l'on se tint sur ses gardes. A Nero succéda, l'année suivante, comme gonfalonier, Pierre degli Alberti.

Pierre résolut de tenter la fortune. Au mois d'avril 1497, un an trop tard (2), il se mettait en marche pour Florence, emmenant avec lui quelques centaines de cavaliers, dont il avait remis le commandement à d'Alviane. Arrivé près des

(1) Non fu mai 'l più bel solazzo,  
Più giocondo nè maggiore,  
Che per zelo, e per amore  
Di Gesù, diventar pazzo.  
Ognun gridi com' io grido:  
Sempre pazzo, pazzo, pazzo!

(Op. di Benivieni, p. 143.)

Il ne faut pas confondre Dominique et Jérôme Benivieni. — Dominique, chanoine de la cathédrale de Florence, est un écrivain ascétique: on a de lui *Scala della virtù spirituale*, et *Scala della virtù spirituale sopra il nome Maria*; *Trattato in defensione et probatione della doctrina et prophetie da Hieronymo da Ferrara*; *Dialogo della verità della doctrina predicata da Frate Hieronymo*. — Jérôme Benivieni est un poète platonicien, auteur de sonnets et canzoni. — *Repertorium bibliographicum*, Aut. Hain, Stuttgart, 1826, in-8, 360, 361.

(2) E Piero de' Medici, per venir tardi, perdè quell' occasione di poter vincere. — Nerli, *Commentari de' fatti civili occorsi dentro la città di Firenze*; in Augusta, 1728, p. 71.

Tavernelles, à seize milles de la ville (1), il fut surpris par une pluie d'orage qui l'obligea de faire mettre pied à terre à ses hommes d'armes. Pendant cette halte, un paysan gagnait Florence à travers des sentiers détournés et venait donner l'éveil à la seigneurie

Benivieni avait épousé, avec toute l'ardeur d'une âme poétique, les intérêts des frateschi. Au bruit qui se répand à Florence de l'apparition du proscrit, il se hâta d'aller trouver Savonarole.

Le frère était en prière. « Qu'y a-t-il ? » demande-t-il à Benivieni.

— « Pierre est aux portes de Florence, répond le chanoine effrayé.

— « Eh bien ! reprend Jérôme, *modicæ fidei, quid dubitasti* (2) ? Dites de ma part à la seigneurie que je vais prier Dieu pour la ville, et que Pierre s'avancera jusqu'aux portes et n'ira pas plus loin. »

L'historien ajoute : « L'événement justifia la prophétie (3). »

Il est permis de croire qu'en ce moment Savonarole était illuminé de lumières toutes naturelles ; qu'il connaissait les projets du prétendant, dont Rome entière parlait, et qu'avec ses amis il avait tout disposé pour les déjouer. En effet, Pierre, après être remonté à cheval avec sa suite, était à deux heures du matin au monastère de San Gaggio, puis s'était avancé jusqu'à la porte de San Pier Gattolini, qu'il avait trouvée fermée et garnie d'artillerie, grâce aux soins de Paul Vitelli, général des troupes florentines, arrivé la veille au soir.

Pierre n'avait plus à prendre d'autre parti que de s'éloigner : Il s'enfuit à Sienne.

La comédie devait finir en drame, c'est-à-dire dans le sang.

(1) Nardi, l. c., p. 59. — Roscoë, l. c., t. I, p. 297.

(2) Nardi, l. II. — Roscoë, t. I, p. 297, note.

(3) Nardi, lib. II. — Carle, Histoire de Savonarole, p. 249.

Deux mois après la folle tentative du « grand rebelle (1), » Lambert dell' Antella, exilé florentin dont on avait remarqué les fréquents voyages de Rome à Sienne et de Sienne à Rome, est saisi et mis en prison. Le gonfalonier réunit la *pratica* pour l'interroger. Lambert a peur des tourments, et révèle les noms des conspirateurs. Aussitôt on arrête Bernard del Nero, Nicolas Ridolfi, Laurent Tornabuoni, Jean Cambi, Giannozzo Pucci. La justice va vite : interrogatoire, torture, condamnation à mort, c'est l'affaire de quelques jours (2). Une ressource restait aux malheureux, l'appel au conseil général, *consilio grande*, en vertu d'une disposition de la loi que Savonarole avait fait adopter en 1494. Mais Valori eut la triste gloire, dans une harangue à la seigneurie, d'étouffer la voix des condamnés, sous prétexte que le salut public criait encore plus fort. Ce *consilio grande* était l'œuvre du moine de Saint-Marc, qui mettait, il y a peu de temps, sur le compte des anges, la prodigieuse rapidité avec laquelle la salle où bientôt on devait se rassembler avait été construite (3). En vain les parents des condamnés se jetèrent aux genoux de Savonarole et de Valori, pour demander l'appel au peuple ; le frate et le magistrat furent inexorables (4). Et le soir même on décapita dans les prisons les cinq conspirateurs, dont les corps, le lendemain, furent exposés aux regards des passants (5) ; mais le sang, en coulant, laissa sur la soutane du dominicain une tache que trois siècles n'ont point effacée. L'histoire a flétri, par la bouche

(1) E quel condusse in le vostre mura  
Il vostro gran ribello, onde ne nacque  
Di cinque cittadin la sepoltura.

(Mach., Decenn. 1.)

(2) Nestor, l. c., p. 113. — Hort. Allard, l. c., p. 387-379.

(3) Che gli angioi a quell' opera s' esercitassero, in luogo di mura-tori ed operai, perchè più presto fosse finita. — Burlamacchi. — Nerli, p. 66.

(4) Ant. Mar. Gratiani Episc. Amel., De casibus viror. illust., Par., 1680, p. 133.

(5) Nestor, l. c., p. 113.

de Guichardin, cette « monstrueuse iniquité d'un prêtre violant une loi par lui faite, peu d'années auparavant, comme fort salutaire et presque nécessaire pour le salut de la liberté (1). » Pour nous, nous voudrions, au prix de tous ces prodiges d'éloquence, de piété et de conversion qu'il opéra dans Florence, au prix même d'un de ses plus beaux titres de gloire chrétienne, son *Triumphus Crucis*, pouvoir arracher cette page de la biographie de Savonarole ! Pauvre del Nero, vieillard de 75 ans ! pauvre Tornabuoni (2), helléniste dont Politien a vanté les belles qualités ! pauvres jeunes gens à la fleur de l'âge, qui ne peuvent trouver grâce devant leurs juges terrestres ! Sans doute, quand il repoussait cette mère qui venait implorer la justice humaine, celle qu'il avait faite, lui le législateur de Florence, Savonarole fermait l'oreille à la voix de ces anges « qui s'étaient faits maçons, » *in luogo di muratori*, pour édifier plus vite sa grande salle du conseil (3).

Ne nous étonnons pas que l'aspect de ces cinq corps fixés sur des pieux, comme à Constantinople; que cette transgression de lois protectrices de la société, que cette insensibilité pour les larmes de femmes demandant la grâce de leurs enfants, aient soulevé les esprits, et irrité la justice divine (4). Machiavel a fait un chapitre tout exprès pour blâmer Savonarole (5).

Et voyez comme la violation des lois de la logique est bientôt suivie d'une chute éclatante. Savonarole vient de se

(1) Guicc., liv. III, fol. 124, trad. de Chomedey. — Machiavel, *Traité de la république*, p. 93. Paris, in-12, 1842.

(2) Voir le sonnet que Bernard Accolti a consacré à cet infortuné. — *Opere d'Accolti*, Firenze, 1514.

(3) M. Carle, dans son *Histoire de Savonarole* (chapitre xxx), n'a pas dit un mot de ce refus d'appel au peuple, dont ne parlent presque pas les apologistes du moine.

(4) Nestor, loc. cit., p. 113.

(5) *Discours sur Tite-Live*, liv. I, ch. 49, Sur les mauvais exemples qu'on donne en n'observant pas une loi faite, surtout si on est soi-même auteur de la loi.

désobéir à lui-même, il va désobéir à celui qui, aux yeux de tout catholique, est le représentant de Dieu sur cette terre, qu'il s'appelle Alexandre VI, Nicolas V ou Innocent VIII, car le chiffre ne fait rien ici, pas plus que le nom.

Cette fois ce ne sont pas des usuriers, des banquiers, des vendeurs d'or et d'argent, des marchands de laine, des *compagnacci* enfin, qui se plaignent de Savonarole; c'est l'archevêque de Florence, ce sont ses grands vicaires, c'est le clergé, ce sont tous les ordres religieux de la ville. On l'accuse de jouer le rôle de prophète en chaire, de parler de ses visions, de se vanter de ses révélations célestes (1).

On lui reproche, dans ses invectives contre Rome, d'offenser à la fois et la pudeur (2) et la vérité : on dit même qu'il enseigne des erreurs contre la foi catholique; et c'est de toutes les accusations, il faut l'avouer, celle que le frère repousse avec le plus d'indignation (3).

Des plaintes nombreuses arrivent de tous côtés au pape.

(1) *Affermando non predicare queste e molte altre cose, le quali continuamente predicava, per discorso umano, nè per scienza di scrittura, ma semplicemente per divina rivelazione.* — Guic., l. II, fol. 44 verso. — *Gravissimum crimen objiciunt quòd se à Deo futurorum moneri cælestique jussu ea populo enuntiare mentitus.* — Gratianus, *Episcop. Amel., De casibus vir. ill.*, p. 140.

(2) Voir le sermon 12<sup>e</sup>, *Audite hæc*, Venise, 1544, in-8<sup>o</sup>, p. 124. Là se trouve une phrase commençant par « Ma che dire » et finissant par « tu mi intendi bene, » que nous n'oserions pas reproduire, même en latin.

(3) Catharin (Ambroise), dans son « *Discorso contra la dottrina e le profezie di Fra Girolamo Savonarola*, Vinegia, pel Giolito, 1548, in-4<sup>e</sup>. » dédié au cardinal del Monte, depuis Jules III, a rassemblé quelques-unes des propositions extraites des livres ou sermons de Savonarole, qu'il croit offensantes pour le dogme catholique. On lit dans la préface du *Discorso* : « Si dichiara di oppugnar in questa opera non il Savonarola giudicato piuttosto degno di compassione che di vituperio; ma la dottrina e gli errori di lui che ancora viveano nella riputazione di coloro, che non senza scandalo e pericolo delle loro anime a lui presertarono fede. »

Le pape veut faire taire le moine : il le cite à comparaître à Rome (1).

Nous nous rappelons la conduite que tint autrefois Pic de la Mirandole, ce beau jeune homme de vingt-quatre ans, qui avait reçu du ciel les dons les plus merveilleux. Lui aussi était accusé, et il part sans murmurer pour aller se justifier.

Savonarole n'imita pas son ami. A la lettre d'Alexandre, il répondit par un refus.

Il disait au pape : « J'ai reçu votre lettre avec tout le respect qu'elle mérite; et elle atteste le zèle dont Votre Sainteté est animée pour l'Église et le salut des âmes... Mais je suis malade, infirme, et vraiment je ne pourrais sans danger de mort me mettre en route (2). »

Et Savonarole reste en chaire. Le pape le somme encore une fois de comparaître à Rome ou devant le vicaire général de Bologne : le moine refuse en invoquant les mêmes raisons, pour colorer sa désobéissance. Alexandre VI lui défend alors de prêcher. Savonarole obéit d'abord; mais il s'aperçoit bientôt que la chaire, c'est pour lui l'air, la parole, la vie, et que sans la chaire, il meurt, et avec lui son œuvre; et le voilà qui remonte sur son trépid.

Le pape alors l'excommunie; le 18 juin 1497, la sentence est lue dans six églises, il Duomo, Santo Spirito, Santa Maria Novella, la Badia, l'Annunziata, San Francesco al Monte. Au Dôme, la lecture a eu lieu au son des cloches, l'autel tout illuminé, en présence du clergé, des frères de

(1) Alexander papa dilecto filio. — Raynaldus, Ann. eccles., Lucæ, in-fol., t. XI, p. 287.

(2) Quas litteras bono animo et quâ decuit reverentiâ suscepimus, dum Sanctitatem vestram de statu Ecclesiæ et de salute animarum nostrarum sollicitam ostendunt.... Litteras nostras tamen ad eam transmissi, rationabiles adducens causas quibus adire non possim, juxta illud cap. *Si quando de rescrip.* : prima fuit quia infirmus et valetudinarius eram, et periculo mortis me exposuissem. — Responso fratris Hieronymi Savonarolæ ad Alex. pap. VI, Rayn., l. c., 287-291. — Gordon, Vie d'Alex. VI, t. I, p. 431.

Santa Croce, de Santa Maria Novella, de Santo Spirito, de la Badia et d'Ognissanti (1).

Il faut voir Savonarole, sous le coup des foudres du Vatican, entrer en lutte avec le pontife romain. Il rapetisse cette grande image papale devant laquelle tous s'inclinent, et s'amuse à jouer avec elle comme avec une figure monacale.

« Il y avait à Brescia un singulier podestat : un créancier venait à lui avec son débiteur, en disant : « Seigneur, cet homme me doit, et refuse de me payer. » Et le podestat de se tourner vers le débiteur : « Allons, paye, et tout de suite. » Le débiteur répondait : « Mais, Seigneur, je ne dois rien. » Et le podestat de se tourner vers le créancier : « Mais que me dis-tu donc? il ne doit rien. » Le créancier répliquait : « Seigneur, jè vous jure qu'il me doit. » Et le podestat de se tourner vers le débiteur : « Veux-tu bien payer, maraud! » Et le débiteur répétait : « Je vous jure que je ne dois rien. » Et le podestat de se tourner vers le créancier : « Il dit qu'il ne doit rien. » Ainsi fait le pape, donnant toujours raison à qui lui parle le dernier (2). »

Du reste, il traite l'excommunication tout comme il a traité le pontife.

« Quoi donc! dit-il ailleurs, un mauvais pape à son gré pourra bouleverser l'Église, et ses excommunications injustes vaudront quelque chose (3)? On sait le prix qu'elles valent aujourd'hui à Rome, où, pour quatre livres, vous pouvez vous donner le plaisir d'excommunier qui bon vous semble; on trouve à ce prix-là de ces excommunications tant qu'on en a besoin. »

(1) Vita del Padre Girolamo Savonarola, dell' ordine de' predicatori, in-8°, Ginevra, 1781, p. 75.

(2) Domenica in Sessagesima, Serm. secondo, p. 21, 1540.

(3) Dunque un cattivo papa potria guastare tutta la Chiesa sel volessi, e le sue sentenzie injuste havessino a valere?... Queste escomuniche sono oggi a buona derrata, ed ognuno per quattro lire può fare escomunicare che gli piace e se ne dà a quei ne vuole di queste escomuniche. — Dom. in Quinquag., Serm. III, 25 feb. 1497, p. 41, in Venet., 1540.

En vérité, cela est aussi faux qu'insolent. Pourquoi n'être pas juste, même envers Alexandre VI? De tous les papes, c'est celui qui certainement a fait le moins usage de l'excommunication.

Ailleurs il veut excuser sa désobéissance au pape, et il imagine, entre l'Église et l'homme qui gouverne l'Église, une distinction dont un janséniste eût été jaloux au dix-septième siècle.

« Une parole maintenant à l'Église romaine, à l'Église catholique. Je parle ainsi : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, etc.... Par là j'entends que l'Église catholique est gouvernée par l'Esprit saint, et que l'Esprit saint ne lui manquera pas jusqu'au jour du jugement; mais quelle est cette Église catholique? Les théologiens ont là-dessus diverses opinions (*son tra teologi diverse opinioni*). Mais laissons-les débrouiller ces querelles, et disons, nous, que l'Église catholique se compose proprement de tous les chrétiens qui vivent bien et qui ont la grâce de Dieu. Cette Église-là ne faillira pas jusqu'au jour du jugement. Mais quelle est cette Église catholique? Je m'en rapporte, pour le savoir, au Christ et à l'Église romaine..... Donc, tout ce que j'ai prêché, je le soumetts à la censure de l'Église romaine. Je l'ai dit à Rome : Si j'ai jamais écrit ou prêché quelque chose d'hétérodoxe, et qu'on me le montre, je suis prêt à m'amender ici publiquement; mais, comme on n'a rien trouvé, on ne m'a rien répondu... Je me soumetts à tous les commandements de l'Église romaine, et je soutiens qu'il est damné celui qui n'obéit pas à l'Église romaine. Tu diras : « Comment, frère, n'as-tu pas prêché contre le commandement du pape? » Moi, je te dis que je n'ai reçu aucun commandement. — Oh comment! — Mais non : s'il en est un, ce n'est pas à moi qu'il s'adresse; tu t'es trompé, c'est à un autre portant le même nom que moi; — à celui-là, est-il dit, qui a semé la zizanie et le trouble, enseigné des hérésies et affligé la société. Or, moi, je n'ai rien fait de tout cela : que la bulle aille à son

adresse, elle ne me regarde pas. Donc, comme je te l'ai dit, je suis prêt à obéir à l'Église romaine, quand pourtant elle ne me commandera pas quelque chose contre Dieu ou la charité. Je ne crois pas qu'elle le fasse jamais; mais si elle le faisait, oh! alors je lui dirais : Tu n'es pas l'Église romaine, tu es un homme, tu n'es pas le pasteur.... Ainsi je me soumetts à tout ce que pourrait me commander l'Église romaine, excepté à ce qu'elle pourrait me commander contre Dieu ou la charité, chose que ne peut pas faire l'Église romaine, mais bien un homme de l'Église romaine. Sais-tu bien que je ne suis pas obligé d'obéir au pape, s'il me commande quelque chose de contraire à ma profession? *verbi gratia*, si le pape m'ordonnait de posséder des terres, je ne serais pas tenu de lui obéir, ayant fait vœu de pauvreté. Sais-tu bien que s'il voulait pour cela me donner des dispenses, je ne serais pas forcé de les accepter, parce qu'il ne peut pas m'en donner si je n'en veux pas? De même, si mon évêque me commandait quelque chose de contraire à nos règles, je ne serais pas tenu de lui obéir. Ainsi disent tous les docteurs. Je suis donc prêt à déférer à l'Église romaine : soyez-en tous témoins.

» Assez parlé à l'Église romaine; un mot au pape maintenant, qui en est la tête :

» On a écrit à Rome que je parlais mal de Sa Sainteté : cela est faux. Il est dit : *Principi populi tui non maledices*. O toi qui as écrit cela à Rome, ajoute ces mots de ma part : le moine dit qu'un fléau terrible menace Rome, que celui qui fuira une épée en rencontrera une autre, et que le pape seul peut éloigner le fléau par ses prières et ses bons exemples (1).

Mais le dominicain n'attaque pas seulement Alexandre VI; il lui faut d'autres victimes, et dans un autre sermon, il ne rougit pas de mettre en scène le diable et Boniface VIII : le diable qui dit à Boniface : Je veux que tu détruises

(1) 48<sup>e</sup> et dernier sermon de carême, p. 496, Venise, 1544.

l'ordre des prédicateurs, » et le pape qui l'essaye et meurt comme un chien (1).

Il y a ici une allusion, dont le sens, caché à celui qui lit ce sermon après trois siècles, était facilement saisi par les frateschi. Ils savaient qu'Alexandre venait tout récemment d'incorporer la congrégation des frères dominicains de Florence à la congrégation des frères de la Lombardie, qui ne devaient plus former qu'un ordre sous la conduite du Père Turriani de Rome, que le pape élevait à la dignité de général de l'ordre (2).

Maintenant on comprendra l'émotion que la parole de Savonarole jetait dans les esprits ; les larmes de l'archevêque, qui voyait son troupeau divisé ; les emportements des moines noirs, les menaces du Vatican et la peur de la seigneurie. Pierre Delfini, ce camaldule d'une vie si pure, jadis

(1) Bonifacio Ottavo, che fu un papa cattivo, al qual disse il demonio : Io voglio che tu guasti questo ordine de' frati predicatori... e morì come un cane. — FERIA VII Cinerum, p. 78, in Venez., 1540.

(2) Voir les plaintes de Savonarole au sujet de cette mesure dans sa lettre à Alexandre VI, du 19 septembre 1497.

Savonarole ne se défendait pas seulement en chaire, mais il avait recours à la presse pour soutenir ses doctrines. Voici la liste de quelques-uns de ses écrits :

Epistola ad Alexandrum papam, Florentiæ, die x maii 1497. — Raynaldus, ad an. 1497.

Epistola ad Alex. VI, Flor., die xxix oct. 1497, sive responsio ad Brevia Alex. VI. Romæ, die xvi ejusdem mensis, ad priorem sodalesque sancti Marci contra se data. — Raynaldus, ib.

Epistola a tutti li eletti di Dio e fedeli christiani, data a di viii di maggio 1497, in-4°, Firenze.

Epistola a certe persone devote perseguitate per la verità da lui predicata. Fir., 1497.

Epistola a tutti li christiani e diletti di Dio : « Scrive in charità e desidera salute, » scritta il dì xix giugno 1497.

Epistola ad quemdam ordinis : « Quæris a me, frater charissime, an excommunicatio quam proximis his diebus injustam esse monstravimus, in publico observari debeat, etc. » Flor., 1497.

Epistola ad un suo amico ma vacillante per le persecutioni, etc. Fir., in-4°.

Epistola ad Alex. papam VI. Flor., die xiii maii 1498, data.

enthousiaste de Savonarole, disait à Guid. Antonio, religieux augustin de Florence : « Vraiment ! comment, quand on se dit éclairé de l'esprit de Dieu, désobéir au vicaire de Jésus-Christ ? Ah ! quand je rencontrerai frère Jérôme, je ne lui dirai plus *Ave* (1).

Il se trouva qu'un pauvre moine, à Florence, voulut être plus puissant que le pape, et faire taire celui qu'Alexandre n'avait pu réduire au silence. Ce moine, de l'ordre des franciscains, s'appelait Fr. de la Pouille. Un jour qu'il prêchait à Sainte-Croix, il dit à ses auditeurs : « La doctrine que vous annonce frère Jérôme est une doctrine mortelle pour l'âme : au nom de Dieu, je vous dis que Jérôme ment et vous trompe. Frère Dominique de Pescia a dit en chaire que, pour prouver la vérité des enseignements de frère Jérôme, il était prêt à entrer dans le feu : eh bien ! moi aussi je suis prêt à y entrer, mais avec Savonarole »

Deux jours après, Dominique de Pescia montait en chaire, à son tour, à Saint-Marc, et disait à ses auditeurs : « Frère Franç. de la Pouille veut en appeler au jugement de Dieu : amen, *ecco io*. » Alors, malgré la sainteté du lieu, le peuple cria d'une seule voix : « Amen ! *ecco io* ; » et le soir, les dominicains, au nombre de trois cents, des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes filles, des prêtres et

(1) Petrus Delphinus, magister Camaldulensium, ad Guidonem religiosum. — Quis tutò non obediat summo sacerdoti? Viderit ipse quoniam ductus spiritu hoc faciat ut vicarium Christi non timeat, nec mandata ejus observet. Ego minimè, si mihi occurreret, nec ave ei dicerem. — Raynaldus, Annal. eccl., t. XI, Lucæ, in-fol., p. 291.

Un écrivain espagnol, un frère de l'ordre des dominicains, qui a pris chaleureusement la défense de Savonarole, veut que Delfini ait jugé le moine de Saint-Marc sur de simples rapports ; c'est une erreur. Delfini avait longtemps habité Florence, puis Fiesole, puis enfin Fonte-Buono, abbaye située à seize milles de cette ville, et dont il était le supérieur. « Delfino no estando á Florencia, ni con larga residencia en ella, no podia escribir sino segun lo que entendia por multitud de personas que le parecerian fide dignas. » — Iacinto Segura, Vindicias historicas por la inocencia de Fr. Geronimo Savónarola. En Valencia, 1735, in-4°.